



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25155342***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

28 NOV. 2025

DU PRARABAT GRIFFON

N° d'entreprise : **0413 761 121****Nom**(en entier) : **SODI**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **chaussée de Bruxelles, 4A à 1470 Genappe****Objet de l'acte : Commissaire**

D'un procès-verbal du 25/09/2025, il ressort que les membres de l'assemblée générale ont notamment voté les points suivants:

(…)

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire, François Chalmagne, Réviseur d'Entreprises SRL (BCE 0823.738.945) représentée par François Chalmagne, à partir de l'exercice clôturé le 31/12/2025 et ce, pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin au terme de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2027. Ses émoluments sont fixés à 2.000 EUR HTVA par an. Ceux-ci sont par ailleurs soumis à une indexation annuelle.

A l'unanimité, l'assemblée confère tous pouvoirs pour l'exécution des décisions qui précèdent au Conseil d'administration.

Tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, sont conférés à la société anonyme B.F.S., n° d'entreprise : 0553.557.521, dont le siège social se situe à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 402, qui elle-même délègue à sa préposée, Mme Garance Pigneur, afin d'assurer la publication de ces décisions au Moniteur belge et d'assurer les éventuelles démarches auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

SA ARGAYON
représentée par Yves CATTELAÏN
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2025 - Annexes du Moniteur belge